



Assemblée générale

Distr. générale
6 octobre 2009
Français
Original : anglais

**Dixième session extraordinaire d'urgence
de l'Assemblée générale**
Point 5 de l'ordre du jour
**Mesures illégales prises par Israël
à Jérusalem-Est occupée et dans le reste
du territoire palestinien occupé**

**Lettre datée du 29 septembre 2009, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Égypte
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur, en ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, de vous faire tenir ci-joint la déclaration publiée par le Bureau sur la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, à la suite des attaques lancées par des colons israéliens et les forces d'occupation israéliennes contre la mosquée Al-Aqsa et l'esplanade du Haram al-Sharif (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Maged **Abdelaziz**



**Annexe à la lettre datée du 29 septembre 2009 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Bureau de coordination du Mouvement
des pays non alignés sur la situation dans le territoire
palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est***

Les membres du Mouvement des pays non alignés se déclarent profondément préoccupés par la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui prévaut du fait de la persistance des mesures illégales prises par Israël, la Puissance occupante. En particulier, le Mouvement exprime sa profonde préoccupation face à la campagne illégale d'implantation de colonies israéliennes qui se poursuit dans le territoire palestinien occupé, d'une intensité choquante à Jérusalem-Est et alentour, et au blocus israélien illégal et inhumain qui continue d'être imposé à la population civile palestinienne dans la bande de Gaza, ainsi qu'à la grave crise humanitaire qui en résulte.

Le Mouvement des pays non alignés exprime son inquiétude face aux récentes attaques lancées par les forces d'occupation, y compris des colons extrémistes, contre des fidèles palestiniens se trouvant au Haram al-Sharif à Jérusalem-Est occupée. Le Mouvement condamne les provocations, agressions et mesures illégales continues d'Israël à l'encontre des Lieux saints de la ville et de ses habitants palestiniens.

Le Mouvement des pays non alignés condamne une nouvelle fois toutes les mesures illégales et provocatrices prises par Israël en vue de modifier la composition démographique, la nature géographique, le caractère et le statut de Jérusalem-Est occupée et du reste du territoire palestinien occupé. Le Mouvement est profondément préoccupé par le fait que, au mépris du consensus international clair rejetant ces activités d'implantation de colonies et en violation flagrante du droit international, Israël continue d'implanter des colonies et de construire le Mur dans le territoire palestinien occupé, en particulier à Jérusalem et alentour, où la Puissance occupante continue également, entre autres choses, de démolir des maisons palestiniennes, d'expulser des familles palestiniennes de leur domicile, de confisquer des terres et des biens palestiniens et d'effectuer des fouilles dans la ville, y compris à proximité de l'esplanade du Haram al-Sharif.

Le Mouvement des pays non alignés exige une nouvelle fois l'arrêt immédiat de toutes les violations israéliennes du droit international, y compris du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, demandant notamment qu'Israël mette fin à son blocus illégal de la bande de Gaza et à toutes ses activités d'implantation de colonies, qui exacerbent les souffrances du peuple palestinien et sapent les perspectives de paix. Le Mouvement lance un appel à la communauté internationale, en particulier au Conseil de sécurité, pour qu'elle assume ses responsabilités et prenne les mesures nécessaires pour contraindre Israël, Puissance occupante, à respecter toutes ses obligations juridiques, notamment celles qui découlent de la quatrième Convention de Genève, et à s'acquitter de ses engagements au titre de la Feuille de route du Quatuor.

* Distribuée également sous la cote A/64/473-S/2009/507.

Le Mouvement des pays non alignés demande que l'on redouble d'efforts pour parvenir à une paix globale, juste et durable sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies, du mandat de Madrid, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route. À ce propos, le Mouvement réaffirme son soutien indéfectible à la réalisation par le peuple palestinien de ses droits inaliénables, notamment de son droit inaliénable à l'autodétermination, avec la création de son État de Palestine, contigu, viable et indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale, qui apporte une solution à la situation tragique des réfugiés palestiniens sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

New York, le 29 septembre 2009
